



TRÉSOR

Le + syndical

SNCT-CGC

Syndicat National des Cadres A du Trésor

2, rue Neuve Saint-Pierre

75181 PARIS Cedex 04

Tél. : 01.53.17.86.68 – Fax. : 01.53.17.86.60

Mél : info@snct.net

Site : www.snct.net

COMMUNIQUÉ DU 26 JUIN 2007

PROJET DE FUSION DGCP-DGI

Conformément à la volonté affichée du Président de la République de réformer l'État, le Premier Ministre a lancé le 20 juin 2007 le chantier général de révision des politiques publiques dont les premiers résultats sont attendus pour la fin du mois de mars 2008.

Quatre chantiers concrets sont également lancés à la même date, dont celui de la fusion de la DGCP et de la DGI.

Le SNCT-CGC prend acte de ces décisions prises au plus haut niveau de l'État.

Le ministre du Budget, des comptes publics et de la fonction publique, qui a autorité sur ces deux directions générales, a précisé les objectifs de cette réforme et explicité la méthode utilisée pour les atteindre dans un discours prononcé à l'Hôtel des Finances de Sénart le 25 juin 2007.

Notre organisation est sensible à la mise en valeur des missions régaliennes et du réseau du Trésor public. Nous attendons de cette réforme une valorisation de nos métiers et nous voulons la considérer comme une reconnaissance pour celles et ceux qui les exercent avec passion et efficacité dans un contexte difficile et avec des moyens pas toujours adaptés.

N'ayant pas de position dogmatique, nous n'avons jamais redouté les réformes, pourvu qu'elles soient clairement expliquées et qu'elles apportent notamment une plus-value à l'exercice de nos fonctions de cadres. Dans cet esprit, nous ne contestons pas la pertinence de celle qui vient d'être décidée et, de surcroît, les déclarations d'intention de notre ministre sur la méthode nous paraissent acceptables.

Toutefois, de nombreuses interrogations subsistent quant à l'avenir des personnels du Trésor public dans une nouvelle structure commune avec la DGI.

Dès à présent, le SNCT-CGC entend être pleinement associé à la réflexion engagée sur la mise en place de « l'administration de référence » promise et compte faire entendre la voix des cadres du Trésor public pour défendre leurs intérêts et promouvoir leurs métiers dont celui de comptable public qui leur est spécifique.